



Immo Weiss
10, Dosberstroos
L-9763 Marnach

N/Réf. : 2026-001346

V/Réf. : LT-AUT Heinerscheid - Hauptstrooss Nr. 41

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 18 juin 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une destruction de biotopes au sens de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 dans le cadre d'un projet immobilier, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Clervaux, section HC de Heinerscheid, sous les numéros 495/5848 et 495/5845.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir :

- une version adaptée du bilan écologique « 2026_00422 - Clervaux » tenant compte d'une distance minimale de 6 mètres entre les arbres, nécessaire pour garantir le développement adéquat du biotope BK18 de type « Arbres solitaires, groupes et rangées d'arbres ».

Le bilan adapté est à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by
Marianne Mousel

Claimed Signing Time: 2026-09-18 07:49:34
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 111672726010331543
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2

eSign

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement